

Classes préparatoires

Procédure de réinscription en licence

Année universitaire 2018-2019

1- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Avant de faire votre inscription administrative en ligne, vous devez vous acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) auprès du CROUS : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Cas 1

Vous avez déjà été inscrit en cumulatif à l'Université Bordeaux Montaigne et vous poursuivez vos études en classe préparatoire :
vous effectuez votre réinscription en ligne
entre le 16 juillet et le 14 septembre 2018 :
<http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarite/s-inscrire/etape-2-l-inscription-administrative/je-me-reinscris.html>

Cas 2

Vous avez déjà été inscrit en cumulatif à l'Université Bordeaux Montaigne et vous rejoignez l'Université Bordeaux Montaigne (abandon de la classe préparatoire) :
vous effectuez votre réinscription en ligne
entre le 16 juillet et le 14 septembre 2018 :
<http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarite/s-inscrire/etape-2-l-inscription-administrative/je-me-reinscris.html>

N'oubliez pas de transmettre les pièces justificatives pour finaliser votre inscription

2- CARTE ETUDIANT

Votre inscription est effective quand vos certificats de scolarité et votre carte d'étudiant vous ont été remis